

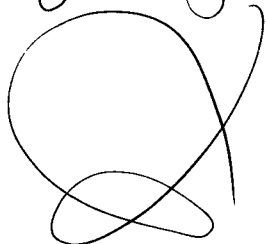
Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/08/2026 - 56205 - 2019 B 07947 - 750 471 716 - 5B CONCEPT

56205

ADEC.fr

26/06/2026

Copie certifiée conforme à l'original



5B CONCEPT
Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Document reçu par les services fiscaux le 22/04/2026 à 23:11

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
5B CONCEPT - SIREN : 750471716			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
107 RUE ARMAND SILVESTRE 92400 COURBEVOIE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	34 139	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinzies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 <i>quindecies</i> A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 <i>duodécies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					
☐					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		sage
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa
N° 15849 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT - SIREN : 750471716									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Neant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2025		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		AC			
		Frais de développement		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		autres immos incorporelles		AJ		AK		1 377 0 0	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		AS			
		Autres immos corporelles		AT		AU		36 828 0 7 387	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations		CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV			
		Créances rattachées à participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières		BH		BI		57 599 60 099			
Total (II)				BJ		BK		95 804 38 205 57 599 67 486	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et fins		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
		Avances et acomptes sur commandes		BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)		BX		BY		212 593 266 323	
		Autres créances (3)		BZ		CA		120 450 104 086	
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE		131 095 131 095	
Disponibilités		CF		CG		1 546 486 2 006 051			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		CI		7 033		
	Total (III)		CJ		CK		2 010 624 2 514 588		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM						
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN						
Total général (I à VI)				CO		1A		2 106 428 38 205 2 068 223 2 582 074	
(1) Droit au bail						(2) à moins d'un an		CP	
Clause de réserve de propriété - immob						stocks		créances	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case .		☐					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions.		payées par la société elle-même				a		100 000					
		payées par un établissement chargé du service des titres				b							
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires						c							
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d							
Montant des autres distributions						e							
						f							
						g							
						h							
Montant des revenus distribues éligibles à l'abattement de 40 %						i		100 000					
Montant des revenus distribues non éligibles à l'abattement de 40%						j							
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		100 000					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS													
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées							
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)											
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages											
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus délivrés													

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SB CONCEPT - SIREN - 750471716						Néant ☐			
						Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé)				)	DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .					DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK)	DC			
	Réserve légale (3)					DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1)	DF			
	Autres réserves (dont relat achat œuvres orig artistes vivants)				EJ)	DG			
	Report à nouveau					DH	68 632	122 112	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	61 206	46 520	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées					DK			
	TOTAL (I)					DL	184 838	223 632	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN			
	TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	14 081	14 066	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	1 565 724	1 965 030	
	Dettes fiscales et sociales					DY	104 782	95 405	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
	Instrument financier à terme					D1			
	Autres dettes					EA	198 798	283 941	
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	1 883 385	2 358 442		
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation					ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	2 068 223	2 582 074		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C				
			- Écart de réévaluation libre		1D				
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E				
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	1 864 527		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH				

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT - SIREN : 750471716							Neant ☐		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	5 149 483	FH		FI	5 149 483	3 728 842	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	5 149 483	FK		FL	5 149 483	3 728 842	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		11 500	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 038	1 002	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	5 151 521	3 741 344
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	4 387 560	3 038 808
Variation de stocks (marchandises)						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		5 909	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	238 653	242 293	
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	5 496	5 613	
Salaires et traitements						FY	336 481	340 048	
Cotisations sociales (10)						FZ	105 586	85 417	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	1 970	4 931	
			- dotations aux dépréciations			GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1			
Autres charges (12)						GE	5 727	19	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	5 081 473	3 723 038	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	70 048	18 306	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	6 268	3 393		
	Reprises sur dépréciations				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO				
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	6 268	3 393	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 814			
	Différences négatives de change				GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	1 814		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 454	3 393	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	74 502	21 699	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (COURBEVOIE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

5B CONCEPT - SIREN : 750471716

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	9202607018107022Z1202622		
Invariant du local	920260701810		
Adresse du local	Lot 2 - Bâtiment A, étage 01, entrée 01 0107 RUE ARMAND SILVESTRE 92400 COURBEVOIE		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	CHLOE	6540	
SIREN du propriétaire du local	419373659		
Mode d'occupation du local	LOC - Locataire		
Montant du loyer annuel du local		91 400	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 5B CONCEPT	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 750471716	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)		

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 5B CONCEPT - SIREN 750471716		Néant ☐	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	2

Forme juridique	SARL	Dénomination	MEET AND COM	
N° SIREN (si société établie en France)	492580550	% de détention		10
Adresse . 107 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie FRANCE				

Forme juridique	SAS	Dénomination	OC&CO	
N° SIREN (si société établie en France)	922649801	% de détention		13
Adresse . 5 square Charles Dickens 75016 Paris FRANCE				

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse .				

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse				

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse				

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse				

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SB CONCEPT - SIREN - 750471716				Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	50
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	4	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :								
Titre	Monsieur	Nom complet	SIDOMMO Philippe					
Nom d'usage		% de détention	4	Nb de parts ou actions	2			
Naissance	Date	08/10/1971	N° Département	75	Commune	Paris	Pays	FRANCE
Adresse								
6 rue des Pétrins 78350 Jouy en Josas FRANCE								
Titre	Monsieur	Nom complet	CHANDES Olivier					
Nom d'usage		% de détention	80	Nb de parts ou actions	40			
Naissance	Date	02/02/1970	N° Département	89	Commune	Joigny	Pays	FRANCE
Adresse								
21 rue de l'Ermitage 75020 Paris FRANCE								
Titre	Madame	Nom complet	NIRO Laurence					
Nom d'usage		% de détention	6	Nb de parts ou actions	3			
Naissance	Date	28/11/1966	N° Département	93	Commune	Aubervilliers	Pays	FRANCE
Adresse								
41 rue Edgar Quinet 93350 Le Bourget FRANCE								
Titre	Monsieur	Nom complet	GODARD Nicolas					
Nom d'usage		% de détention	10	Nb de parts ou actions	5			
Naissance	Date	24/07/1970	N° Département	44	Commune	Saint Nazaire	Pays	FRANCE
Adresse								
14 Allée Montcalm 91430 Igny FRANCE								

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le <u>01/01/2025</u> et clos le <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 149 482	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Total 1	OX	5 149 482	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	4 409 543	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	125 230	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	113 423	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	4 648 196	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	501 286
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	501 286	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	5 149 482	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2025 au 31/12/2025
Date de cessation	HR		

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise : <u>SB CONCEPT</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prelevements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR. Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL/T de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Désignation de l'entreprise .	SB CONCEPT	Néant				
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compns dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					Montant net des plus-values réalisées à l'origine
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
		Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-4			
			N-5			
			N-6			
		 au titre de	N-7			
			N-8			
			N-9			
	TOTAL 2					
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)						
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>					Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme		A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19 %						

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	122 112		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	46 520			Dividendes		ZE	100 000		
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions		ZF			
	Total I			ØF	168 632			Report à nouveau		ZG	68 632		
										Total II		ZH	168 632
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N	Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YT				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8					XQ	113 423	123 879		
	Personnel extérieur à l'entreprise								YU		600		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES					ST	125 230	117 814		
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)								ZJ	238 653	242 293		
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	5 496	2 426		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS					9Z		3 187		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052								YX	5 496	5 613		
TVA	Montant de la TVA collectée								YY	395 415	311 734		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	505 480	229 910		
DIVERS	Montant brut des salaires								ØZ	336 480			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition								ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK				
	Filiales et participations liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI								ZR	Oui			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
RÉGIME DE GROUPE	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur								RH				
	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA								Plus values à 15%	JK			
									Plus values à 19%	JM			
	Groupe résultat d'ensemble JD								Plus values à 15%	JN			
									Plus values à 19%	JP			
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale, indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH		N° SIRET société mère JJ			
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT				

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		5B CONCEPT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐		
I RÉINTÉGRATIONS								Exercice N clos le 31/12/2025		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WA	61 206	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	523			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY			
	Impôt sur les sociétés						I7	14 910		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7			
Régime des impositions particulières / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)		I8			
					- imposées au taux de 0%		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme		WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ		
						Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	76 639	
II - DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E								WT		
Prov. et charges à payer non déduc., entér. taxées et réint. de les résultats comptables de l'exerc.								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV			
					- imposées au taux de 0 %		WH			
					- imposées au taux de 19 %		WP			
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW			
					- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZK		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer								ZY	
	Majoration d'amortissement								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J E I (art. 44 sexies A)		L5	XF
				S I I C (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III - RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I - II)				XI	76 639			
		Déficit (II-I)					XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	76 639			
							XO			

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières					UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA						
	Autres créances clients					UX	212 593		212 593			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	{	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	}	Z1	0					
	Personnel et comptes rattachés					UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	76 760		76 760		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN					
		Divers					VP	0				
	Groupe et associés (2)					VC	30 500		30 500			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR						
	Charges constatées d'avance					VS						
TOTAUX						VT	319 853	VU	319 853	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1	2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG								
		à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		14 081		14 081						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		1 560 105		1 560 105						
Personnel et comptes rattachés		8C		0								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		4 038		4 038						
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E		1 670		1 670					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW		85 835		85 835					
		Obligations cautionnées	VX		0							
		Autres impôts, taxes et assimilées	VQ		0							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		0								
Groupe et associés (2)		VI		0								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		198 798		198 798						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX						VY	1 864 527	VZ	1 864 527			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

OGFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>				Néant ☒			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS . Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence . montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions . amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles					PE	1 378	PF		PG		PH	1 378			
TOTAL I					RK	1 378	RM		RN		RO	1 378			
Terrains					PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU				
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions				PV	5 349	PW		PX		PY	5 349			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA		QB		QC				
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport				QH	1 970	QI	1 970	QJ	3 940	QK	0			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	31 579	QM		QN		QO	31 579			
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT				
TOTAL II					QU	38 898	QV	1 970	QW	3 940	QX	36 928			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	40 276	ØP	1 970	ØQ	3 940	ØR	38 306			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4				Colonne 5		Colonne 6	
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres				Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo corporelles	Inst gales , agenc et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler									Z9						
Primes de remboursement des obligations									SP						

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4, - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>										Néant ☐							
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations					
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									KD	1 378	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	5 349	KW		KX			
		Matériel de transport								KY	9 458	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	31 479	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers								LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes									LK		LL		LM			
	TOTAL III									LN	46 286	LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T			
	Autres participations									8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés									1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières									1T	60 099	1U		1V			
	TOTAL IV									LQ	60 099	LR		LS			
Total général (I + II + III + IV)										ØG	107 763	ØH		ØJ			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									IO		LV		LW	1 378	1X	
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK		ML	
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	5 349	MO	
		Matériel de transport								IV		MP	9 458	MQ	0	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	31 479	MU	
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III									IY		NG	9 458	NH	36 828	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations									IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés									I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières									I2		2E	2 500	2F	57 599	2G	
	TOTAL IV									I3		NJ	2 500	NK	57 599	2H	
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK	11 958	ØL	95 805	ØM	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		5B CONCEPT - SIREN : 750471716		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (VII)		HD	7 131	38 232	
Charges exceptionnelles (VIII)		HH	5 517	3 571	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 614	34 661	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	14 910	9 840	
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	5 164 920	3 782 969	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 103 714	3 736 449	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	61 206	46 520	
RENOIS .					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
(2) Dont produits de locations immobilières		HY			
(2) Dont produits d'exploit afférents à des exercices antérieurs (à dét au (8)		1G			
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP			
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér (à dét au (8)		1H			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3			
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8			
dont cotisations facultatives Madelin	A10	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs		

26/06/2026

Copie certifiée
authentique
Courbevoie

5B

L'AGENCE HAUTE CULTURE

5B Concept - SAS au capital de cinquante mille Euros.
Siège social : 107 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie
Siret 75047171600043

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale Extraordinaire du 26 Juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin
A dix-sept heure,

Les associés de la société sus dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convention régulière de la Présidence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/12/2025 AFFECTATION DES RESULTATS QUITUS A LA GERANCE

La séance est ouverte sous la présidence de Madame NIRO Laurence gérant en exercice, laquelle constate que sont également présents, en dehors d'elle-même propriétaire de 8 parts numérotées de 40 et 41 et 45 et de 46 à 50 :

- Monsieur SIDOMMO Philippe	2 actions numérotées 42 et 43
- Monsieur CHANDES Martin, Melle CHANDES Carla, Monsieur CHANDES Matteo (Héritiers Indivisaires de Monsieur CHANDES Olivier	40 parts numérotées de 1 à 39 et 44

M. Nicolas GODARD a vendu ses parts, 5 parts à Mme Laurence Niro

Que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 50, Soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, la Présidente déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant un délai requis par les dispositions réglementaires et statutaires, ce dont lui a été donné acte, notamment :

Les comptes annuels dressés au 31.12.2025 et le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice concerné.
Il donne la lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes.

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

MC AN PS. CC

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Après avoir entendu le rapport de gestion de la Présidence, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.25 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL BILAN :	2 068 223 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION :	5 151 521 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION :	5 081 473 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION :	70 048 €
RÉSULTAT NET :	61 206 €

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes de l'exercice clos, faisant apparaître un bénéfice net de 61 206 €.

Elle constate également un report à nouveau à fin 2023 créditeur de 68 632 € portant le total à 129 838€.

Elle décide d'affecter ces 129 838 € de la façon suivante :

- * 70 000 € à titre de Dividendes
- * 59 838 € au poste Autres réserves

Le dividende unitaire est donc de 1 400 €.

La répartition entre les associés se fera en fonction de leur quote-part dans le capital social.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1 juillet 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - QUITUS A LA GERANCE

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus à Madame Laurence NIRO Présidente, au titre de l'exercice sur les comptes desquels ils viennent de se prononcer.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'elle appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

MC  PS. 
CC

CLOTURE DE SEANCE

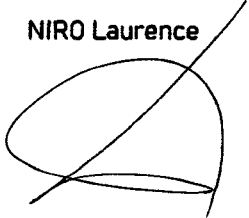
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente lève la séance à dix-huit heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé de tous les associés présents, après lecture,

Pour servir et valoir ce que de droit.

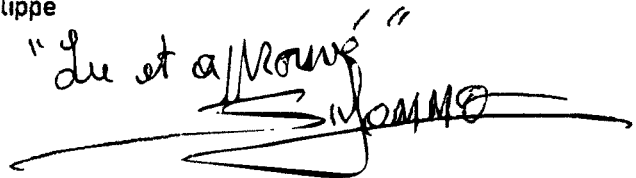
NIRO Laurence, la Présidente

Les associés,

NIRO Laurence



SIDOMMO Philippe

"Lu et approuvé"


Indivision CHANDES Martin CHANDES Carla CHANDES Matteo CHANDES

